



ASCEE 73

Section Voile

Compte rendu de la réunion du 07 décembre 2023

Présents :

Gérard THIEVENAZ
Jean-Marc SULPICE
Denis FORAY
Jean-François THIVEL
Laurence SACCHETTINI
Christian TRACOL
Renaud SENNEQUIER-CROZET
Denis FORAY
Robert VINCENT
Gérald FONTAINE
Claude HENRY
Chantal COUDURIER
Catherine ANDRIEUX
Thierry BATAILLE
Bernard MARDELLE

Chambéry, le 11 décembre 2023

A - Bilan de l'année écoulée

1. Activité

Pour mémoire, l'effectif de la section voile est actuellement de 28 membres (voir P.J) : 24 marins autonomes et 4 en parcours d'initiation. Bienvenue à nos nouveaux membres !

En accord avec le comité directeur de l'ASCEE, le responsable de la section est depuis cette année secondé dans ses fonctions par un des membres de la section. Il s'agit de Renaud Sennequier-Crozet. Merci pour son concours tout au long de la saison.

Le voilier a été mis à l'eau le 28 mars, mais n'a été opérationnel que début mai (météo peu propice durant avril pour parfaire les réglages des haubans). Dans les faits, le voilier a navigué du 07 mai au 19 novembre, et a été sorti de l'eau le 29 novembre. Il est maintenant en hivernage sur sa remorque et sous une bâche de protection dans l'enceinte de l'ancien parc DDE, avenue des Landiers à Chambéry.

Les bonnes conditions de soleil et de température tout au long de la saison ont permis de réaliser 64 sorties (principalement sur les 3 mois d'été), avec 17 chefs de bord différents. Au total ce sont 181 membres d'équipage qui ont pris pied sur notre voilier.

Le parcours d'initiation a concerné quatre nouveaux adhérents dont un est aujourd'hui autonome. Les trois autres poursuivront leur formation dès l'ouverture de la saison prochaine ; ils devraient être autonomes pour le plein été.

Depuis cette année, quelques adhérents adeptes de la régates participent à des courses organisées régulièrement par les deux clubs d'Aix et du Bourget. Il s'agit d'une pratique de la voile bien différente de la navigation familiale axée plutôt loisir, qui nécessite un entraînement et une connaissance d'un règlement propre à la course. Il s'agit là d'une approche de la voile plus sportive, mais qui reste très abordable pour celles et ceux qui souhaiteraient s'y intéresser.

Un état des lieux du voilier a été réalisé à sa sortie du lac dès sa dépose sur la remorque de transport. Quelques reprises de coque et une opération d'entretien devront être réalisés avant remise à l'eau. Le détail de ces travaux figure au § C du présent compte rendu.

2. Dépenses de l'année

Il convient de distinguer les dépenses fixes, les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement :

- Dépenses fixes

- la redevance pour la place de port, fixée par Grand Lac ;
- l'assurance du voilier + sa remorque ;

- Dépenses d'investissement

- Achat de matériels ou d'éléments de navigation suite à leur détérioration ou leur usure dans le temps...

- Dépenses de fonctionnement

- Les consommables (petits pièces d'usure, matériel d'entretien,...)
- révision mécanique du moteur
- Essence

Les coûts de fonctionnement de la section ont représenté un montant global de 2223,57 €, repris en détail ci-dessous :

Date	Nature de la dépense	Montant de la dépense	Prestataire
01- fev- 2023	Assurance voilier + remorque	289,86 €	MACIF
09-fév-2023	Révision moteur hors-bord	255,40 €	Mécamarine
10- fev- 2023	Redevance place de port GH 15 bis	1 173,00 €	Grand Lac
21-avr.-2023	Manille galva pour pendille	3,70 €	Atelier de la voile
21-avr.-2023	Manilles (2) fixation ridoirs haubans	36,80 €	Atelier de la voile
21-avr.-2023	Girouette Windex 15	67,50 €	Atelier de la voile
23-juin-2023	Essence (0,7 litres)	13,35 €	ENI (La Motte Servolex)
13-juil.-2023	Compas (rose des vents)	230,00 €	Atelier de la Voile
13-juil.-2023	Feux de route + 1 manille à fixer sur la chaîne de port)	23,00 €	Atelier de la Voile
22-juil.-2023	Nécessaire couture (réparations voile, lazy-bag...)	32,20 €	Atelier de la Voile
03 aout 2023	Carburant (16,00 litres)	30,07 €	Total Energies
10-oct.-2023	Carburant 10,00 litres)	17,49 €	Super U
13-nov.-2023	2 kits manilles (coulisseaux) + boucle textile dyneema et anneau de friction	51,40 €	Atelier de la voile

Total

2 223,57 €

3. Recettes de l'année

Les recettes de l'année (prix des sorties) correspondent à la participation financière engendrée par le nombre de sorties des adhérents et s'élèvent à 934,00 € pour l'année 2023. Elles sont en hausse de 12 % par rapport à l'année précédente.

B - Perspectives 2024

Le calendrier de mise à l'eau est à quasi fixé. Les opérations se dérouleront entre la dernière semaine de mars et la 1^{ère} semaine d'avril (suivant la météo du moment).

Les travaux d'entretien et de réparation s'effectueront à l'endroit du remisage du bateau (ancien Parc DDE) une dizaine de jours avant son transfert au port d'Aix.

Eu égard à la détérioration (certainement due à une surtension engendrée sous ambiance orageuse il y a quelques années) de la centrale électronique regroupant les informations de vitesse, profondeur et température, la question de son remplacement est évoquée aux membres présents à la réunion afin de recueillir leur avis sur l'opportunité ou non d'engager un nouvel investissement afin de bénéficier de ces données. Il s'agit d'un matériel relativement coûteux (environ 1000,00 € hors pose) et qui doit être installé par un professionnel si un nouveau percement de la coque doit être réalisé.

Est abordée -en alternative à l'acquisition d'un speedo sondeur évoqué ci-avant- l'achat d'un petit module GPS (nomade) afin de limiter les travaux d'installation et le montant de l'investissement. Son coût est estimé à deux ou trois cents euros tout au plus, mais ce matériel ne peut que proposer la fonction vitesse, alors que la donnée première souhaitée par les navigateurs est plutôt la profondeur d'eau sous laquelle le voilier évolue, principalement en navigation côtière ou à l'approche de ports ou autres zones naturelles.

L'assemblée présente est divisée quant à l'utilisation qui sera faite de ces instruments par la majorité des membres qui naviguent sur le lac, sachant que la majorité des sorties s'affiche dans un contexte de navigation familiale de loisir (peu de recherche de performances).

Le débat n'étant pas tranché, il est acté de remettre cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion annuelle de fin de saison, à l'automne 2024. Liberté à chacun de réfléchir à ce sujet.

Pour ce qui concerne les sorties encadrées, hormis celles de découverte de l'activité sous forme de "journées porte ouvertes", d'initiations et encore de remises à niveau pour ceux qui en expriment le besoin, le responsable de la section propose des nouveautés, à savoir :

- **sorties nocturnes** encadrées par un membre préalablement désigné et apte à coacher ledit équipage ; il s'agit de sorties débutées en fin de soirée pour un retour au port, à la nuit pleinement établie. L'intérêt de ce type de sortie étant notamment d'appréhender la navigation sous voile la nuit (les vents, le cap à suivre, la sécurité à bord,...), d'apprendre à s'orienter et à utiliser le matériel de bord disponible (compas, carte,...), tout en s'appuyant sur des points de repère à la côte quant ils peuvent être utilisés.
- **sorties en journées** (ou demi-journées) au bénéfice de ceux qui souhaitent naviguer en équipage constitué sous la responsabilité d'un membre préalablement désigné ; cette proposition s'adresse plus particulièrement aux adhérents de la section qui n'ont pas la possibilité de constituer leur propre équipage, ou bien à ceux qui veulent revoir leurs acquis, voire améliorer ou compléter leurs connaissances.

Ces propositions retenant l'attention de l'assemblée, le responsable de la section établira un calendrier pour ces types de sorties, avec le nom de l'encadrant assurant ces sorties. Elles seront facturées pour chaque membre encadré au tarif de la sortie habituelle (voir tarif des sorties, en P.J).

Enfin, concernant les membres qui n'ont pas pratiqué dans l'année, le responsable de la section voile estime qu'une petite reprise encadrée en début de saison, sous forme de navigation axée sur la sécurité (sécurité de l'équipage, du bateau) et sur la conduite globale du bateau sous voiles, serait bénéfique avant de repartir avec un équipage. Ce type de navigation s'inscrirait dans le cadre d'une "piqûre de rappel" s'apparentant à une sortie initiation et au tarif d'une initiation.

Cette proposition recueille l'assentiment de l'assemblée présente, et sera portée à la connaissance de l'ensemble des membres de la section voile. Elle figurera également dans les pré-requis à maîtriser pour être autorisé à naviguer en autonomie.

C - Travaux à réaliser / Coûts prévisionnels

L'entretien habituel du voilier nécessite avant le démarrage de la nouvelle saison quelques reprises de gel-coat sur la coque et principalement au niveau des deux safrans. Ces retouches sont à programmer dès la période de remontée des températures, un peu avant le calendrier de remise à l'eau.

Par ailleurs, l'ensemble des structures sous la ligne de flottaison recevra deux couches d'antifouling nécessaires à l'isolation de la coque (opération réalisée en moyenne tous les 2/3 ans).

Enfin, il devient urgent de restaurer le dessus des banquettes de cockpit. L'usure du temps a fait son œuvre (le voilier a maintenant 22 ans) et le bois formant les lattes est abîmé au point d'occasionner des blessures. La meilleure solution (facilité de réalisation et coût) est de fixer un revêtement adapté, proposé par des professionnels du nautisme.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé par les membres de la section.

Une estimation de ces coûts peut s'établir comme suit :

- Reprises de gel-coat sur la coque : 70,00 € environ (résine, gel-coat et petit matériel) ;
- Passage de deux couches d'antifouling : 260,00 € environ (3 pots d'antifouling matrice dure) ;
- Restauration du dessus des banquettes de cockpit : 120,00 € environ (plaques à découper et coller).

Ces postes figureront dans le bilan moral de la section voile que le responsable de section adresse chaque début d'année au Comité directeur de l'ASCEE, au chapitre "coûts prévisionnels de fonctionnement 2024 de la section voile", afin de prévoir leur budgétisation.

D - Observations d'ordre général

Le voilier est plutôt bien entretenu par les membres qui l'utilisent. Mais il arrive que par manque de temps au retour d'une sortie ou tout simplement par négligence, certains ne consacrent pas le temps nécessaire au nettoyage de pont ou bien encore au rangement dans les règles de l'art des écoutes de voiles et autres cordages... A titre d'exemple, les écoutes de génois laissées libres sur le pont ne bloquent pas la voile en position enroulée et cette dernière peut battre au vent au risque de se déchirer.

Un rappel sera fait en ce sens à l'ensemble de la section voile pour que chacun apprécie de nouveau, à chacune de ses navigations programmées, la prise de possession d'un bateau propre et bien ordonné.

Enfin, pour ce qui concerne la fragilité de certains éléments comme la vis de mise à l'air sur le bouchon d'essence de la nourrice, le responsable de la section demande à chacun de faire un effort particulier afin de ne pas détériorer le filetage de cette vis lors de sa manipulation d'ouverture ou de fermeture. Cette pièce n'assure alors plus la coupure d'alimentation en essence du moteur, et des vapeurs d'essence s'échappent en continu dans l'environnement immédiat du bateau. Il en va de la sécurité de tous en cas d'étincelle ou flamme à proximité ! Un simple serrage doux de la vis suffit pour priver d'air la nourrice et en conséquence couper l'alimentation moteur.

Cette négligence maintes fois constatée au fil des ans nécessite une nouvelle fois le remplacement complet du bouchon/jauge de la nourrice. Cette opération sera réalisée dans le cadre de la révision annuelle du moteur hors-bord.

E - Interventions personnelles

1. Procédure de récupération d'un naufragé (Homme à la mer) - Denis FORAY

Un rappel des procédures réflexes concernant la chronologie des actions à engager dès la chute à l'eau d'un membre d'équipage est posé, suivant les conditions météo, le type de navigation (navigation à la voile ou au moteur) et l'état supposé du naufragé, à savoir :

- crier à l'équipage : "un homme à la mer" ;
- envoyer sans délai une bouée (ou autre engin de signalisation, type perche IOR) qui permettra de conserver à l'œil nu le secteur du naufrage ;
- désigner un membre d'équipage dont l'unique rôle sera de fixer visuellement soit le naufragé soit l'engin de signalisation si la personne en difficulté n'est pas visible ;
- alerter les secours par radio ou par tout autre appareil permettant de communiquer avec les secours, et leur indiquer quelles sont les intentions de l'équipage vis à vis de la situation du naufragé (est-on en capacité d'aller le récupérer ...?) ;
- engager la manœuvre de circuit la plus appropriée pour récupérer le naufragé (sous la responsabilité unique du chef de bord) ;
 - dès que le naufragé a été récupéré à bord, s'assurer de son état, lui prodiguer des premiers soins si nécessaire et rappeler les secours pour leur faire un point de la situation ;
- rejoindre sans tarder un poste de secours ou de soin, le cas échéant.

Denis FORAY fait observer que la procédure finale de récupération du naufragé a évolué au fil du temps. La littérature a longtemps préconisé (en approche sous voile notamment) de se positionner au vent du naufragé lors de la phase finale de récupération et de laisser dériver le voilier jusqu'à lui, en prenant toutes précautions pour ne pas créer de sur-accident au moment où le bateau arrive tout prêt du naufragé ... Il semble aujourd'hui plus opportun -toujours en phase finale de récupération- de positionner le bateau sous le vent du naufragé et de remonter vers lui au vent, cette procédure écartant un choc possible avec le naufragé. Il va sans dire que l'approche finale doit être exécutée moteur débrayé, quel que soit le type de navigation au moment du naufrage (propulsion à la voile ou uniquement au moteur).

En conclusion de son intervention, Denis FORAY note que cette nouvelle procédure n'est pas aisée à exécuter sous voile uniquement et qu'un entraînement régulier des équipages est nécessaire pour réaliser techniquement cette manœuvre.

2. Participation à des régates : retour d'expérience - Renaud SENNEQUIER-CROZET / Jean-Marc Sulpice

Le retour d'expérience de régatier de nos deux adhérents montre l'intérêt de cette approche singulière de la navigation. L'engagement personnel du régatier est de pouvoir utiliser tous ses acquis pour donner au bateau les meilleures chances de classement au passage de la bouée d'arrivée... mais il doit aussi faire preuve de beaucoup d'humilité quand le résultat n'est pas à hauteur de l'ambition première !

Si la connaissance des règlements spécifiques à la course et une bonne maîtrise d'utilisation des différentes voiles semblent être des pré-requis pour gagner une certaine aisance et évoluer au mieux des autres bateaux engagés en course, d'autres facteurs non négligeables, comme le ressenti général de la météo et son évolution, l'état changeant de la surface du plan d'eau à un instant donné ou bien encore l'effet des reliefs alentours sur le plan d'eau sont une constante qui influe directement sur les performances du bateau et de son équipage.

Au fil des régates auxquelles ils ont participé, Renaud SENNEQUIER-CROZET et Jean-Marc Sulpice ont montré un très bon enthousiasme conjugué à une certaine persévérance dans leur parcours progressif, à en juger par leurs résultats actuels. Et bien sûr ceux à venir...Bravo à eux !

Le responsable de section invite les adhérents ayant un esprit de "petite" compétition ou désireux d'aborder une nouvelle facette de la navigation à voile, à se rapprocher de nos deux compétiteurs pour plus de renseignements quant à l'accès à cette pratique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et un petit pot de l'amitié clôt cette belle année !

Pièces jointes :

- . Adhérents à la section voile
- . Dépenses de l'année 2023
- . Tarif des sorties

Le responsable de la section voile
Bernard MARDELLE